

Annexe D : Détails de la certification

Reeco™ est en train d'obtenir la certification ISO 14021, confirmant notre engagement continu en faveur de la durabilité environnementale et de notre leadership dans l'industrie de la mode. ISO 14021 est reconnue comme l'une des normes d'excellence en matière d'auto-déclarations environnementales, offrant transparence et validation des pratiques par le biais d'audits externes.

Processus de certification ISO 14021

Analyse environnementale initiale

- Évaluation des pratiques actuelles : un examen complet des pratiques environnementales existantes de Reeco™, des impacts et de la conformité avec la législation environnementale pertinente.
- Identification des principaux aspects environnementaux : Identification de domaines spécifiques de nos activités qui ont des impacts environnementaux significatifs, tels que l'utilisation des ressources, la production de déchets et la gestion de la chaîne d'approvisionnement.

Développement d'un système de gestion environnementale (SGE)

- Formulation de politiques : Établir une politique environnementale qui reflète notre engagement envers la durabilité, le respect des lois applicables et l'amélioration continue.
- Établissement d'objectifs et planification : Fixer des objectifs et des cibles clairs et mesurables pour minimiser notre impact environnemental. Cela comprend des stratégies d'utilisation durable des ressources, de réduction des déchets et d'amélioration de l'efficacité.

Mise en œuvre et fonctionnement

- Contrôles opérationnels : Élaborer des procédures pour gérer et réduire l'impact environnemental de nos activités.
- Engagement et formation des employés : Veiller à ce que tous les employés comprennent leur rôle dans l'atteinte de nos objectifs environnementaux grâce à des programmes de formation complets.

Surveillance et mesure

- Évaluation périodique : suivi continu de notre performance environnementale par rapport aux objectifs et cibles fixés.
- Conformité légale : Audits réguliers pour garantir le respect continu des lois et réglementations environnementales.

Audit interne et revue de direction

- Audit interne : réalisation d'audits internes pour évaluer l'efficacité du SGE et identifier les domaines à améliorer.
- Examen de la direction : Examen des résultats de l'audit, de la performance environnementale et de la pertinence des objectifs et des cibles afin d'assurer l'efficacité et la pertinence continues du SGE.

Audit externe et validation

- Vérification par un vérificateur accrédité : un auditeur externe et indépendant évalue la conformité de notre SME aux exigences de la norme ISO 14021.
- Soumission de la Déclaration Environnementale : Publication d'une déclaration environnementale ISO 14021 qui fournit un rapport transparent et validé de nos actions de performance et d'amélioration environnementales.

Inscription

- Enregistrement officiel : Une fois vérifié, Reeco™ sera officiellement enregistré selon la norme ISO 14021, reconnaissant publiquement notre engagement envers l'excellence environnementale.

Importance de la certification ISO 14021 pour Reeco™

- L'obtention de la certification ISO 14021 n'est pas qu'une question de conformité ; représente l'engagement stratégique de Reeco™ en faveur du développement durable.
- Il s'aligne sur notre mission de mener l'industrie de la mode vers des pratiques plus responsables et respectueuses de l'environnement. Certification ISO 14021 :
- Améliorer la crédibilité : Fournir aux parties prenantes une preuve validée de notre responsabilité environnementale.
- Promouvoir l'amélioration continue : Établir un cadre d'amélioration continue de notre performance environnementale.

- Promouvoir la transparence : démontrer notre engagement en faveur de l'ouverture et de la responsabilité environnementale.
- Renforcer la conformité : assurer le respect des normes les plus élevées de la législation environnementale.

Code QR et passeport numérique du produit (DPP)

À l'avenir, le code QR généré par Reeco™ sera compatible avec le passeport numérique du produit (DPP). Après l'approbation de la Commission, Reeco™ mettra en œuvre d'autres procédures totalement innovantes, telles que la vérification de tous les éléments qui composent le vêtement et leur validation avant l'émission du code QR pour l'ensemble du vêtement, et pas seulement pour le tissu utilisé.

Perspective mondiale

La marque Reeco™ est déposée dans l'UE, au Royaume-Uni, aux États-Unis, au Canada, en Turquie, en Australie, au Japon, en Inde, en Chine, en Corée du Sud, au Brésil et dans d'autres pays qui seront bientôt déposés, donnant à Reeco™ une perspective de développement mondial en harmonie avec le projet original.

Unicité de Reeco™

Actuellement, aucune étiquette ne peut se vanter de pouvoir indiquer pour chaque vêtement la teneur en grammes de matière recyclée et le CO2 économisé pour chaque vêtement, comme le fait Reeco™.

Alors que nous progressons vers l'obtention de la certification ISO 14021, Reeco™ continue de s'engager à intégrer des pratiques durables dans tous les aspects de ses opérations, établissant ainsi de nouvelles normes de gestion environnementale dans l'industrie textile.